

Mise en ligne : 3 juillet 2015.
Dernière modification : 15 juin 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

SARCA (ARGILES RÉFRACTAIRES ET CÉRAMIQUES D'AQUITAINE) à Oriolles, Charente

La Charente libre, 2 mai 1974 :
Sofrandi¹ (Mokta + Le Nickel) à Montflourat-Coutras (33) : carrière d'argile, lieu-dit Pas-Merlut à Condéon [8 km N.-E. Baignes][ultérieurement reprise par la SARCA].

1974 : IMÉTAL² CHAPEAUTE MOKTA, PEÑARROYA ET LA SLN (50 %)

La Charente libre, 11 janvier 1975 :
SIRMA [Italianni Refrattari Marghera Azi](filiale de Fiat installée près de Venise) + Mokta > SARCA à Oriolles : chamottes (granulés cylindriques d'argile pré-cuite).
Investissement : 38 MF. pour une soixantaine d'emplois.
Démarrage prévu au 2^e semestre 1976.

La Charente libre, 15 septembre 1975 :
SARCA (filiale de Mokta et Pennaroya [sic : Mokta et (???) Peñarroya]) : bientôt 100 emplois.

La Charente libre, 10 avril 1976 :
Entreprise Foyenne, de Sainte-Foy-la-Grande : 1 mort sur le chantier de l'usine SARCA à Oriolles.

Dictionnaire des groupes industriels et financiers, Seuil, janvier 1978 :
Fiat par Italianni Refrattari Marghera Azi : 50.
Rothschild > Imétal > Mokta : 50 %.

Oriolles : la S.A.R.C.A. au travail
(*Sud Ouest*, 22 février 1978)

¹ Sofrandi (Frse de développement industriel). Siège à Petit Couprie par Coutras, selon Dafsa, *Liaisons financières*, 1978.

² Imétal : holding contrôlé par Elf-Aquitaine (50 %), la Cie du Nord (Rothschild), 20,46 % et Amax (USA), 10,65 %.

Créée il y a un an et installée depuis à Oriolles, la S.A.R.C.A. est une entreprise exploitant un bassin d'argile kaolinique. Elle produit de la chamotte, qui sert de base à la réalisation des produits réfractaires utilisés dans la sidérurgie.

L'entreprise emploie une soixantaine de personnes qui effectuent quarante-deux heures par semaine. Compte tenu des obligations techniques (four à feu continu), il n'est pas possible de ralentir et de réduire la production.

C'est pourquoi, au cours de l'année 1977, la production a-t-elle cessé à deux reprises pour, à chaque fois, une durée de quatre semaines La moyenne des heures travaillées s'est établie à trente-sept par semaine pour l'ensemble de l'année

Actuellement, la S.A.R.C.A. « tourne ». La production est normale. Les perspectives pour l'année qui vient de commencer, sans être exceptionnelles, sont meilleures qu'en 1977.

En effet, l'entreprise a surmonté les difficultés inhérentes à toutes créations et, d'autre part, ses produits commencent à être connus dans le monde de la sidérurgie.

La Charente libre, 14 juillet 1978 :
Débrayages pour des histoires de classification.

WW 1979 :

PECCIA-GALLETTO (Jacques), ingénieur en chef des mines. ... [attaché à la direction générale \(1953\)](#), [directeur général adjoint \(1959\)](#), [directeur général \(depuis 1961\)](#) et [administrateur \(depuis 1973\)](#) de la [Compagnie Mokta*](#), président de la Compagnie française de minerais d'uranium (depuis 1973), de la [Société des argiles réfractaires et céramiques d'Aquitaine](#) [Sarca à Oriolles](depuis 1974)...

1980 : Saint-Gobain cède à Lafarge les activités réfractaires classiques de la SEPR (Société européenne de produits réfractaires), c'est-à-dire l'héritage Pont-à-Mousson comprenant Extéral à Chantillac (Charente) qui fusionnera en 1982 avec la Sarca.

1980 : IMÉTAL ABSORBE MOKTA Création de la Cie française de Mokta : uranium Reprise en direct des anciennes participations de Mokta dans la SARCA, etc.

(Imétal, rapport 1981, p. 7)

La SARCA, qui exploite ses argiles réfractaires en chamottes, a subi les effets des difficultés du marché français en 1981, en enregistrant toutefois un net redressement de ses ventes en fin d'année. L'exercice a été déficitaire de 3,6 millions de francs. Le programme de modernisation des installations a été poursuivi et les nouveaux équipements mis en service à la fin de 1981 doivent largement améliorer la compétitivité des productions.

1982 : FUSION AVEC EXTERAL À CHANTILLAC (CHTE)
DANS SARCAL (65/35 IMÉTAL/LAFARGE).

1982 : NATIONALISATION DU GROUPE ROTHSCHILD
1983 : ERAP (29,9 %), SUEZ (16,11 %), COGEMA
(12,4 %) > IMÉTAL.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION
D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE A CIEL OUVERT D'ARGILE RÉFRACTAIRE SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ORIOILLES, LIEU-DIT LES POTERIES
(*La Charente libre*, 5 avril 1983)

La S.A.R.C.A., siège à Oriolles, est autorisée à continuer à exploiter pour une durée de trois ans une carrière située à Oriolles, lieu-dit Les Poteries, sous les réserves suivantes :

— Les stériles seront stockés sur la parcelle n° 296 et la partie Ouest de la parcelle n° 295 :

— Un écran de végétation d'une largeur minimale de 10 mètres sera conservé entre le chemin départemental n° 2 et le dépôt ;

— La terre arable, après avoir été auparavant stockée à proximité des chantiers sera régalée sur le dépôt préalablement scarifié au ripper ;

Si des fosses ou puisards se forment au cours de l'exploitation, leurs effluents ne devront pas contenir plus de 30 mg/l de matières en suspension lors de leur rejet dans le milieu naturel (rigoles, fossés ou ruisseaux voisins).

En fin d'exploitation :

— Les parcelles exploitées et les fosses de décantation aménagées pourront être transformées en plan d'eau dont la profondeur ne devra pas être inférieure à 3 mètres.

— ce tracé des fronts de taille et des berges sera rectifié si nécessaire et les talus seront aménagés suivant un profil assurant la sécurité. Leur pente devra être de l'ordre de 1 ;

— Les décombres et les restes d'installation seront enlevés et le terrain sera nettoyé

— Les terrains hors d'eau seront reboisés conformément aux caractéristiques techniques suivantes :

Préparation du sol : ameublement des terres végétales dans tous les secteurs où la topographie du terrain le permet par un labour ou un passage de cover crop lourd sur l'ensemble des terrains ;

Semis de graines de pin maritime : semis par bandes étroites, largeur comprise entre 0,40 et 0,60 mètre : densité minimum de graines à l'hectare : 5 kg.

CHANTILLAC : 15 LICENCIEMENTS À LA SARCA
(*La Charente libre*, 7 avril 1984)

Les jours se suivent et se ressemblent dans la région de Baignes. Quelques jours après l'annonce de 20 suppressions d'emploi à la laiterie, une autre entreprise, la SARCA [*sic* : *Sarcal*] d'Oriolles, qui emploie 156 personnes à Oriolles et Chantillac, fait connaître un plan de 17 licenciements dont 15 à Chantillac où un atelier sera fermé courant avril.

La SARCAL, qui exploite des carrières d'argile industrielle et notamment de « terre blanche », vend à 70 % à l'étranger mais a pour principaux clients les secteurs de la sidérurgie (70 %), du bâtiment (20 %) et de la chimie (5 %).

Autant dire que tous les clients de la SARCAL sont en crise. A ceci s'ajoute la concurrence très vive d'un concurrent américain qui, sur certains produits, arrive à proposer des prix meilleurs malgré les frais de transport.

Résultat de cette situation : l'activité de la SARCAL pour 1983 est en baisse [*sic* : en retard] de 20 % sur les prévisions qui, elles-mêmes, étaient inférieures aux productions de 1982. Le déficit pour 1983 atteint 3,2 millions.

La direction de la SARCAL explique donc que le plan de licenciement est devenu inévitable pour remettre la. effectifs au niveau de l'activité réelle. L'établissement d'Oriolles (86 personnes) subira 2 suppressions d'emploi, celui de Chantillac (70 personnes) en subira 15, en particulier à cause de la fermeture d'un atelier « four tunnel » qui travaillait exclusivement pour un client lui aussi en difficulté : la Pologne. La demande d'autorisation de licencier a été transmise à l'inspection du travail qui doit rendre sa réponse avant la fin du mois.

Baignes et Brossac : les maires des deux cantons
parlent voirie et emploi
(*La Charente libre*, 7 avril 1984)

[...] Deuxième problème important soulevé au cours de cette réunion que présidait P.-R. Houssin, aux côtés duquel siégeaient MM. Villette, député ; Lalande, sous-préfet de Cognac, et Soulard, maire de Brossac, celui de l'emploi. Avec deux questions précises : les licenciements (au nombre de 17) prévus à la Sarcal à Chantillac (une entreprise qui traite les produits réfractaires et qui a connu un déficit de 3.200.000 francs en 1983) et l'autre vague de licenciements prévus à la Coopérative laitière de Baignes. [...]

Sarcal
(Imétal, rapport 1984, p. 6)

Le chiffre d'affaires de la société Sarcal (Imétal : 65 %) a progressé de 10 % et les résultats sont devenus positifs. IMÉTAL a racheté au Groupe Lafarge la participation de 45 % [*sic* : 35] du capital qu'il détenait dans cette société, et devenait ainsi en fin d'année le seul actionnaire. Au début de 1985, IMÉTAL cédait ensuite 35 % du capital de Sarcal à la société A.G.S. Argiles et minéraux [de Clérac (Charente-Maritime)].

1985 (début) : cession de 35 % de Sarcal au groupe charentais AGS³ (Argiles et minéraux).

1987 : Parfinance (filiale française de Pargesa, holding suisse du Belge Albert Frère et du Québécois Paul Desmarais) prend progressivement le contrôle d'Imétal.

Imétal

³ AGS : fusion d'Argirec, Granger et Sogdar.

communiqué
(*La Cote Desfossés*, 5 décembre 1987)
(*Le Monde*, 8 décembre 1987)

Les groupes AGS-BMP et IMÉTAL ont décidé de rapprocher leurs activités exercées dans les argiles des Charentes par leurs filiales Argiles et minéraux AGS et Sarcas, pour former un nouvel ensemble dont le chiffre d'affaires devrait approcher 400 millions de francs.

Le capital de Sarcas est désormais détenu à 100 % par Argiles et Minéraux AGS, dont le capital se trouve réparti entre AGS-BMP pour 60 %, et MIRCAL (groupe IMÉTAL) pour 40 %. [...]

inventaire.poitou-charentes.fr/

Usine de chamotte Sarcas

Oriolles (Charente), Chez-Boutillier

Four, tour de contrôle et stockage vus du sud-est. © Inventaire général / Phot. Inv. M. Deneuer

Date de l'enquête : 1988

Historique :

Cette usine de chamotte est construite en 1976, sur l'emplacement d'une usine de 1960. Le four rotatif de cimenterie est installé en 1976 pour remplacer deux anciens fours des années 1960. Autrefois, la production se montait à deux fois 600 t par jour. Actuellement, elle est de 2.800 t. Le four est chauffé au gaz de Lacq.

Description : Le bâtiment des machines avec tour de contrôle est en pan de béton armé rempli de parpaing, à 4 étages carrés avec terrasse. L'entrepôt industriel est en matériau synthétique avec toit à longs pans. Le hangar ouvert sert de magasin industriel avec toit en pavillon. L'entrepôt et le magasin, avec charpente métallique apparente, sont couverts de ciment amiante.

1989 : AGS ABSORBE SARCAS

[Avenir radieux pour AGS-Oriolles]
par Christian TUA
(*La Charente libre*, 10 janvier 1990)

L'usine Sarcas, d'Oriolles, a été intégrée totalement au groupe AGS dont elle faisait déjà partie. L'unité tourne bien, son avenir est tracé pour plusieurs années.

Quand on s'intéresse aux activités minières, se pose rapidement la question de leur avenir, et plus particulièrement de l'importance de la réserve disponible. Concernant les gisements d'argiles du Sud-Charente, desquels le groupe AGS tire sa richesse et sa raison d'être, la direction s'affirme confiante pour plusieurs années. « Quand on parle de réserves, c'est en fait d'une notion économique qu'il s'agit, explique M. Sandri, responsable de l'unité d'Oriolles. Il suffit que le prix d'un matériau s'élève pour que des couches qui étaient trop coûteuses à mettre en œuvre auparavant deviennent rentables ».

Le groupe AGS (argiles et minéraux) qui exploite plusieurs carrières dans le secteur (Clérac, Oriolles, Chantillac...) pour produire divers sous-produits de l'argile fait donc

partie du paysage local pour des années. Il exporte environ 50 % des 300.000 tonnes extraites chaque année de ses carrières, et ce, notamment en Italie.

La Sarcal, ancienne usine d'Oriolles, a fusionné avec le groupe AGS dont elle était filiale depuis le mois de juillet dernier. Cette unité, qui emploie 63 personnes, dont 25 en travail posté groupés en cinq équipes, n'arrête son activité qu'un mois dans l'année. Une période mise à profit pour l'entretien du four soumis en permanence à de hautes températures allant jusqu'à 1.450° auquel un arrêt intempestif pourrait être fatal.

De cette usine sort essentiellement de la « chamotte », une argile déjà traitée qui entre dans la fabrication des équipements de salle de bains, baignoires, éviers, lavabos, bidets... et de plusieurs matériaux réfractaires comme la brique. Porcher, Villeroy et Boch, des fabricants italiens, font partie de ses clients.

Il y a quelques années, un nouveau produit semblait offrir des débouchés prometteurs. L'« oriollite », dont on fabriquait des paniers réfractaires destinés à des fours de cuisson haute température, a malheureusement été détrônée par une nouvelle technologie de cuisson imaginée par les Italiens.

Mais l'usine d'Oriolles n'a pas perdu sa vocation pour autant : « L'installation est récente (1976), elle a encore de beaux jours devant elle. Notre objectif actuel est d'augmenter sa productivité », dit aussi Jean-Antoine Sandri. L'usine a déjà nettement amélioré ses ratios de consommation énergétique au moment de la crise pétrolière : avec l'apport de sciure de pin, le fuel représente moins de la moitié de cette consommation, 20.000 tonnes de brisures et sciure de pins passent chaque année dans le four.

Le maintien d'un bon niveau de la qualité de production reste un objectif premier : « Les clients sont toujours exigeants sur ce point », poursuit le directeur. Le groupe AGS n'entretient pas d'équipe permanente de recherche mais collabore régulièrement avec les étudiants de l'Institut français de céramique et l'École des mines de Nancy pour des actions ponctuelles d'amélioration de cette qualité.

Oriolles : AGS ferme « provisoirement »
(*La Charente libre*, 30 avril 1993)

Mauvaise nouvelle pour Oriolles (228 habitants) : la société AGS (Argiles et minéraux) ferme « provisoirement » son établissement, et met en chômage technique ses 27 salariés charentais. La décision a été annoncée mercredi au cours d'une réunion du comité d'entreprise dont l'ordre du jour tenait en une ligne : solutions envisagées pour éviter des licenciements ».

« Il ne s'agit pas de licenciements, mais d'un arrêt de l'entreprise pour trois mois », explique Pierre Boisson, PDG de l'entreprise dont le siège est à Clérac, en Charente-Maritime. Le four ne peut fonctionner qu'en continu, ou être arrêté ». Une convention d'indemnisation du chômage partiel va donc être négociée avec la direction départementale du travail. Le travail devrait cesser le 7 juin pour trois mois.

L'établissement d'Oriolles, ouvert en 1976, fabrique principalement de la « chamotte », c'est-à-dire de l'argile cuite qui entre dans la composition de différentes céramiques, notamment dans la sidérurgie.

D'autres mesures sont envisagées pour l'établissement de Clérac : conventions FNE (départs en pré-retraite), travail à mi-temps, etc.

L'union départementale CGT de Charente-Maritime accuse la direction de vouloir supprimer rapidement 82 emplois. et dénonce le fait que les salariés du site d'Oriolles vont être touchés « par six mois de chômage dans l'année ». Elle appelle à un rassemblement demain, 1^{er} mai, devant le siège des AGS auquel vont être invités « tous ceux qui veulent préserver la totalité des emplois dans cette entreprise ».

[Oriolles : une nouvelle décharge]
par Patrick SERVANT
(La Charente libre, 21 octobre 1996)

Les habitants d'Oriolles et des communes environnantes veulent-ils une nouvelle décharge à leur porte ? Si l'on en juge par les interrogations et les réponses fournies vendredi soir à l'occasion d'un débat public animé par l'« Association pour la promotion et la protection de la Saintonge boisée et du Sud-Charente », la réponse est claire : c'est « niet » !

Et ils n'ont pas l'intention de se laisser imposer ce « pôle déchets » déjà nourri des projets en cours de La Genétouze et de Clérac (Charente-Maritime) et de La Pouyade (Gironde), qui sont tous situés dans un rayon d'une trentaine de kilomètres.

Depuis le 7 octobre, est ouverte en mairie d'Oriolles l'enquête publique relative au projet de décharge de la société RTR Sud-Ouest. Cette enquête se terminera le 7 novembre. Mais l'association que président Annie Billaud et Michel Ollivier n'entend pas se contenter de cette procédure officielle, dont la confidentialité ne joue pas souvent en faveur d'une information claire et transparente.

18.000 tonnes de déchets à demeure

De quel projet s'agit-il ? D'un décharge de produits toxiques baptisée « Valoricentre », qui accueillera sur un terrain appartenant à la société AGS (traitement des terres blanches) des déchets solides et liquides, tels que solvants, diluants, peintures, vernis...

« Le projet prévoit d'accueillir 15.000 tonnes de déchets industriels, et 3.000 tonnes d'huiles usagées », précise Michel Ollivier, « ceci sur un terrain boisé d'AGS d'un hectare et demi sur lequel une plate-forme de 5.300 m² sera construite, avec hangar de stockage, réservoir de 15 et 60 m³ pour les acides, et un bâtiment de préparation des produits, puisque tous ces déchets, une fois "habillés" de sciure, sont destinés à devenir des carburants et à être brûlés dans des fours, notamment ceux des cimenteries ».

Encadré

Élus

TOUT EN NUANCES

Les élus du Sud-Charente ont une vue plus nuancée sur le projet d'AGS-RTR. C'est d'ailleurs cette prudence qui leur vaut d'être sévèrement mis en cause par une bonne partie de la population locale. « *A priori*, je suis pour ce projet, confie Gilbert Arnaud, le maire d'Oriolles, car ma commune, qui n'a jamais eu de chômeurs, en compte aujourd'hui une douzaine. Le projet de RTR prévoit de 10 à 20 emplois. Un maire ne peut refuser cela. »

Mais la dialectique de Gilbert Arnaud ne s'arrête pas là : « *A posteriori*, s'il s'avère que ce projet est dangereux, alors on dira non. Mais il nous faut de l'information ». Gilbert Arnaud compte faire délibérer son conseil municipal sur la question avant que ne s'achève l'enquête publique, de manière à pouvoir faire figurer la délibération dans le registre d'enquête. Et Gilbert Arnaud de souffler : « Je pense que mon conseil s'opposera à ce projet⁴. »

Marc Courjaud, le conseiller général du canton, donne lui aussi dans la nuance. Et se fait un peu prier quand on lui demande s'il est « pour ou contre » : « Je regrette que les initiateurs de ce projet n'aient pas cru devoir participer à cette réunion. Il faut

⁴ La société AGS verse 350 000 fr. de taxe professionnelle à la commune d'Oriolles.

développer l'information autour de ce projet, de manière à pouvoir se prononcer clairement. » Et le conseiller général de lâcher : « C'est vrai que j'aurais préféré une fabrique de confitures. Je ne suis pas favorable a priori pour voir s'installer des activités qui vont à l'encontre des projets touristiques que nous mettons en œuvre ». Marc Courjaud souhaite rencontrer les promoteurs du projet afin qu'ils lui apportent des explications.

[RTR Sud-Ouest]
(*La Charente libre*, 21 octobre 1996)

Ce projet est porté par la société RTR Sud-Ouest, une filiale à 50/50 d'AGS et de RTR, une entreprise spécialisée dans le retraitement des déchets qui est installée à Amnéville-les-Metz, en Moselle.

Dirigée par M. Pascal Boiteaux, elle emploie 51 salariés, et fonde l'essentiel de son activité sur l'importation de déchets (d'Allemagne notamment), dont elle traite plus de 60.000 tonnes par an. L'actionnariat de RTR inquiète les responsables de l'association : « On y a trouvé un certain Wolfgang Arens, un gros industriel allemand du déchet, on y voit trois Belges, responsables d'une société, Watco, elle-même filiale de la Société Générale de Belgique, filiale à 61 % de la Banque de Suez, laquelle banque de Suez détient 20 % de la Lyonnaise des Eaux. Or, c'est la Lyonnaise des Eaux qui pilote la décharge de Clérac et le projet de décharge de La Génétouze. Ainsi que la décharge de La Couronne, via sa filiale France-Déchets*. Nous sommes en fait au milieu d'une toile d'araignée, où tous les projets sont connectés entre eux. C'est un plan concerté de la Lyonnaise pour faire de notre région un véritable "pôle déchets" ».

« On n'est jamais trop prudent !

Une décharge, ça va. Trois, quatre, cinq décharges... Refrain connu. Et c'est ce refrain que les habitants du Brossacais, et de la Saintonge boisée toute proche ne veulent pas entonner. Paragraphe par paragraphe, les responsables de l'association ont passé en revue le dossier de RTR Sud-Ouest déposé en mairie d'Oriolles.

Ce dossier détaille les insuffisances, les risques, les dangers, les problèmes : les transports, les odeurs, les risques d'incendies, d'explosion, les émanations de gaz, les poussières, les pollutions du sol... Un véritable inventaire à la Prévert version noire. « On nous taxe peut-être de faire trop dans le catastrophisme, mais avec des projets comme ceux-là, on n'est jamais trop prudent », expliquent les membres de l'association, qui reprochent par ailleurs aux élus locaux de ne pas s'impliquer suffisamment dans le dossier. « À La Génétouze, le conseil municipal a voté contre le projet à l'unanimité. Ça gêne franchement France-Déchets ».

« Sur ce type de dossier, dit un habitant, il faut de la transparence : nous sommes citoyens, et un citoyen a droit de contrôle et de critique. Il y a ici un cadre de vie, un potentiel touristique, une vie agricole à développer : c'est un investissement sur le long terme, qui sera certainement plus payant que des déchets. »

[Le projet « Valoricentre » fait l'unanimité... contre lui]
par Patrick SERVANT
(*La Charente libre*, 8 novembre 1996)

Le projet « Valoricentre », porté par la société RTR Sud-Ouest (filiale commune de RTR, un industriel de Metz spécialisé dans le traitement des déchets, et Argiles et

Minéraux-AGS, de Clérac), semble faire l'unanimité... contre lui⁵ . Du moins si l'on en juge par l'ensemble des observations qui ont été portées à la connaissance du commissaire-enquêteur jusqu'à hier soir, date de clôture de l'enquête publique.

Ces opposants ne sont pas pas nécessairement des professionnels de l'écologie, ou des spécialistes du discours vert, mais pour la plupart des habitants de la région concernée. Des gens d'Oriolles, bien sûr, mais aussi de Guizangeard, de Boisbreteau, de Baignes, de Condéon, de Chillac. Voire au-delà. Des gens inquiets de voir surgir à deux pas de chez eux une usine dont ils estiment l'activité dangereuse, porteuse de nuisances et de risques pour la santé. Et par ailleurs destructrice pour d'autres activités, comme le tourisme.

AGS : la circulation filtrée

C'est la raison qui a motivé une soixantaine de personnes à filtrer symboliquement hier l'entrée de l'usine AGS d'Oriolles. Dès huit heures du matin, quatre tracteurs agricoles et un fourgon ont pris place pour filtrer les camions qui livrent l'usine.

« Pratiquement tout Oriolles est représenté ici, explique Thierry Guenon, un ancien conseiller municipal d'Oriolles, simplement en réaction avec la manière dont a été conduit le projet. Et surtout par rapport à l'insuffisance d'informations qui a entouré ce projet. » Un projet qui ne date pourtant pas d'hier puisqu'on en parle depuis au moins trois ans.

Devant les tracteurs, deux ou trois banderoles annoncent la couleur : « Oui à AGS, non à RTR », « Non à une région poubelle, oui à une région plus belle », « Nous ne sommes pas producteurs de déchets industriels ». Pas loin, deux véhicules de gendarmerie, au cas où... Mais rien ne dégénérera.

En fin d'après-midi, de manière toute aussi symbolique, les habitants d'Oriolles se sont rendus à la mairie au moment même où le commissaire-enquêteur bouclait ses valises.

Encadré

Réaction

LE COUP DE COLÈRE DE MICHEL NAUDIN.

« Cela fait plus de six mois que je demande une réunion avec la Région, les techniciens, les industriels porteurs du projet et les élus concernés. Impossible de l'avoir, tempête Michel Naudin, le maire de Brossac, pourtant, c'était essentiel d'avoir un éclairage par les gens qui ont la compétence. On parle aujourd'hui d'une réunion à la sous-préfecture de Cognac : elle arrive un peu tard, je le regrette ».

Le maire de Brossac, qui se bat, notamment au sein de la communauté de communes des 3 B, pour amplifier le développement touristique du Sud-Charente, ne décolère pas sur ce dossier : « Après cinquante ans de politique de désertification de notre région, voilà qu'on [ne] nous propose que des déchets à 30 km à la ronde. Alors qu'on n'a bénéficié d'aucune politique de développement économique local, il n'y a aujourd'hui aucune raison qu'on soit pénalisé par les conséquences d'un développement extérieur. Ce n'est plus la peine qu'on parle de développement touristique pour le Sud-Charente. Cessons l'hypocrisie, et la démagogie. »

1998 : Parfinance (filiale française de Pargesa, holding suisse de Frère et Desmarais) absorbe Imétal.

⁵ Il s'agit d'un centre de traitement de déchets toxiques solides et liquides, destiné à transformer ces derniers en carburants pour fours à cimenterie. L'usine envisagée doit traiter 18.000 tonnes de déchets par an.

Imétal consent à plusieurs cessions pour acquérir English China Clay
(*Les Échos*, 28 avril 1999)

[...] Imétal a aussi accepté de se retirer du capital de certaines sociétés dont il n'est pas l'actionnaire majoritaire. Il sortira ainsi en France de AGS-BMP, qui produit, entre autres, des argiles destinés à la fonderie de précision. [...]

Le centre de traitement d'Oriolles bientôt prêt
par Ch. E.
(*La Charente libre*, 13 juillet 1999)

Deux ans après le feu vert, donné en septembre 1997 par la préfecture de la Charente, RTR Sud-Ouest (« Valoricentre »), centre de regroupement, de transit et de pré-traitement de déchets industriels spéciaux, entrera en production au début du mois de septembre à Oriolles.

Cette mise en service progressive sera précédée par des essais, durant le mois d'août.

Les deux actionnaires de RTR Sud-Ouest sont RTR, société de Moselle spécialisée dans le traitement des déchets industriels, et AGS, installée à Clérac (17) et déjà implantée à Oriolles, spécialisée elle dans l'extraction d'argile et le traitement des terres blanches.

La nouvelle usine d'Oriolles comptera une dizaine d'emplois d'ici la fin de l'année, selon Emmanuel Kien, le directeur d'exploitation.

Elle traitera chaque année entre 15.000 et 18.000 tonnes de déchets industriels : solvants, déchets de peinture, diluants, encres, colles, résidus de nettoyage de cuves, résidus de distillation, déchets de types hydrocarbures (liquides, pâteux ou boueux)...

Mélangés à de la sciure de bois, ces déchets deviendront un combustible de substitution utilisé dans les fours de cimenteries.

L'usine d'Oriolles, construite sur un terrain appartenant à AGS, comprend un bâtiment principal, de 2.000 m², pour le stockage et la fabrication des combustibles de substitution, un laboratoire pour l'analyse des échantillons, ainsi qu'une partie administrative.

Alors qu'il n'en était qu'au stade de projet, ce centre de traitement de déchets industriels avait provoqué un vif débat, tant au niveau des élus que des opposants, réunis au sein d'une association.

Des manifestations avaient eu lieu devant l'usine AGS d'Oriolles, en novembre 1996, et même à Angoulême, en février 1997.

1999 (octobre) : Imétal devient Imérlys.

ÉCOLOGISTES ET ÉLUS SONT DIVISÉS
par T. Ch
(*La Charente libre*, 7 septembre 2000)

Pétitions, lettres ouvertes, manifestations, réunions... L'implantation de RTR Sud-Ouest à Oriolles n'est pas passée inaperçue. Inquiets, à l'annonce du projet, par l'arrivée d'une entreprise chargée du retraitement de déchets industriels, les habitants de ce secteur du sud Charente avaient fait savoir leur hostilité. Mais après un an de

fonctionnement, la colère des riverains semble apaisée. « Il y a une démobilisation des gens », constate amèrement Annie Billaud, présidente de l'association de défense de la Saintonge boisée et du sud Charente, basée à Clérac, qui s'était fait le porte-parole des opposants au projet d'implantation.

Hostile à ce projet, l'association avait déposé un recours auprès du tribunal après que l'entreprise ait reçu, par arrêté préfectoral, l'autorisation de s'implanter. « Nous avons été déboutés », explique Annie Billaud. Aujourd'hui, l'association continue de suivre l'activité de RTR Sud-Ouest. « Nous avons demandé à visiter l'entreprise un jour de production, mais nous n'avons toujours pas reçu de réponse.»

Pour Gilbert Arnaud, l'installation de RTR Sud-Ouest ne justifiait pas de faire autant de bruit. « C'était trop », estime le maire d'Oriolles qui préfère s'intéresser aux retombées pour sa commune que génère une telle entreprise. Aussi bien en terme d'emplois que de taxe professionnelle. « On parle d'aménagement du territoire. Dans notre canton, c'est plutôt le déménagement. Si on veut survivre, il ne faut pas refuser d'entreprise. RTR Sud Ouest emploie une dizaine de personnes. La commune perçoit aussi des redevances importantes⁶ .

RTR Sud-Ouest à Oriolles
(*La Charente libre*, 7 septembre 2000)

« Au mois de juillet et d'août, nous avons atteint nos prévisionnels. » Emmanuel Kien, directeur d'exploitation de RTR Sud-Ouest, affiche une mine satisfaite. Après moins d'un an d'existence, son entreprise implantée à Oriolles, est déjà sur les bons rails.

Spécialisée dans le retraitement de déchets, RTR Sud-Ouest, au capital composé à 50 % de Watco Environnement et à 50 % d'AGS-BMP, est en train de se faire une place dans la région et semble répondre à une réelle demande. « Il existe des incinérateurs mais nous, nous sommes la seule entreprise de revalorisation de déchets dans le Sud Ouest », affirme Emmanuel Kien. Son entreprise regroupe trois activités : le prétraitement de déchets industriels solides, le retraitement de déchets liquides et une activité de transit.

La première, qui représente la principale source de profit, consiste à produire un combustible de substitution à partir de déchets industriels solides, boueux, pâteux (résidus de peinture, d'encre, de graisse, de fioul...) avec de la sciure de bois sèche. Ce combustible est utilisé par les cimenteries habilitées à la destruction des déchets. « Nous travaillons avec Calcia à Bussac-Forêt, avec Vicat et bientôt avec Lafarge », détaille le directeur. Après des débuts modestes (1.000 tonnes traitées d'octobre à décembre 1999), l'entreprise a manipulé 4.800 tonnes depuis le début de l'année⁷. Fin 2000, elle ne devrait pas être loin de ses objectifs : 10.000 tonnes de déchets. « Mais il nous faut une ou deux années pour nous lancer », estime le directeur.

L'activité de retraitement des déchets liquides, qui sera lancée en début d'année prochaine, vise, elle, le stockage d'eau et d'hydrocarbures usés. « Ces liquides sont filtrés et remis en citerne avant d'être expédiés vers les cimenteries qui se chargent de leur destruction. »

Le troisième domaine d'intervention de l'entreprise, le transit de déchets, représente une part faible de l'activité de la société. « Cela regroupe tous les produits (acides,

⁶ Oriolles est la seule commune à ne pas faire partie de la communauté de communes des 3B (Barbezieux, Baignes, Brossac).

⁷ Au mois de janvier, l'entreprise a dû suspendre son activité durant trois semaines. Le temps nécessaire pour elle de réparer les dégâts causés par la tempête, et notamment la reconstruction de la toiture envolée.

filtres à huile, néons, produits chlorés, soufrés) qui ne vont pas dans les cimenteries. C'est une quantité négligeable. C'est plus une prestation de services », indique le directeur. Triés, regroupés, identifiés puis stockés, ces produits sont orientés vers des entreprises spécialisées pour leur retraitement.

Signe de sa superbe forme, RTR Sud-Ouest, qui a démarré avec cinq employés, en compte actuellement dix et s'apprête à en recruter un autre à la rentrée. Un argument de poids pour faire taire les protestations et diverses obstructions qui ont émaillé la mise en œuvre du centre de retraitement. « Ne pas s'inquiéter quand on vous dit qu'un centre de retraitement va s'implanter près de chez vous ne serait pas naturel, concède même Emmanuel Kien. C'est lié à l'ignorance. » Mais il se veut rassurant : « Nous n'avons rien à cacher ! Des investissements importants pour la sécurité ont été réalisés. On n'a vraiment pas lésiné... »

2000 : SOKA REMPLACE IMÉRYYS AU CAPITAL D'AGS

2000. — AGS reprend son indépendance et cède à IMÉRYYS sa branche carbonates. SOKA (Société kaolinienne armoricaine) prend 47,5 % du capital d'AGS (réparti pour l'essentiel entre SOKA et les actionnaires de référence).

2006 : AGS, FILIALE D'IMÉRYYS

2006 (février). — AGS devient filiale d'Iméryys au sein de la branche Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Filtration.

2008. — Création au sein d'Iméryys de la business unit Chamottes Europe au sein de la Branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie d'Iméryys.

Cette business unit regroupe AGS, le Combinat de Réfractaires de Vatoutine (contrôlé par Iméryys depuis juillet 2007, via sa filiale AGS qui détient 86 % du capital) et Molochite (Parkandillick Calciner - UK).

SOCIÉTÉ AGS. Les salariés ont décidé de se battre
Désarroi à Oriolles
par **[l'excellente]** Mauricette Boutin
(*Sud Ouest* 16, 25 juillet 2009)

Avec une baisse sensible d'activité et 49 emplois menacés à Clérac (17) et Oriolles, AGS, du groupe Iméryys, spécialiste de la calcination d'argile kaolinique, est en ébullition. [...]

« Nous avons perdu 45 % de notre activité. [...] Nos principaux clients sont dans l'acier et le bâtiment. On ne peut espérer une amélioration dans l'immédiat, surtout en Italie et en Espagne. Le marché du réfractaire est en crise. On assiste, entre autres, à des délocalisations vers l'Afrique du Nord. »

La chute du chiffre d'affaires a commencé en octobre-novembre. À Oriolles, qui produit la chamotte sous forme de petites « savonnettes » et granulés boudins, la

capacité de production était de 110 000 tonnes par an. Elle vient d'être réduite de 50 %. Sur le site, où AGS s'est séparée de RTR en 2008, 21 personnes travaillent à la production, les autres à la maintenance, l'expédition et l'accueil. Soit 28 à 30 personnes. Des employés qualifiés sur place, mais qui auront du mal à trouver une équivalence, surtout dans le Sud-Charente, pauvre en ressource d'emploi.

ORIOILLES : La société AGS a ouvert ses sites au public
(*La Charente libre*, 2 juin 2011)

Après avoir su marquer par des portes ouvertes en septembre 2010 le centenaire de l'extraction d'argile dans le bassin des Charentes, la société AGS Minéraux avait décidé, le week-end dernier, de s'associer à la Journée européenne des minéraux 2011. « Nous proposons un circuit de visites guidées entre plusieurs sites, expliquait Corinne Durand, chargée de la communication, avec une journée grand public demain samedi, précédée ce vendredi d'une journée réservée aux établissements scolaires. » Et plusieurs classes de collèges et lycées du Sud-Charente avaient répondu à l'invitation.

« Ici, nous sommes sur un site de calcination des argiles, par un four rotatif à feu continu, expliquait aux deux classes de 4^e du collège voisin de Baignes Jean Bordelais, agent de maîtrise à l'usine d'Oriolles. Extraction en carrières, analyse, mélange de différentes qualités, cuisson et production de 300 à 380 tonnes de chamotte par jour, destinée en particulier au sanitaire et au réfractaire ».

La découverte de l'usine, construite en 1976, ainsi que des différents métiers offerts a été suivie par la conduite en bus au cœur même de la carrière du Bois-des-Rentes sur la commune de Chevanceaux, un gros gisement ouvert en 2004. « L'argile, une merveilleuse histoire qui a commencé voilà 90 millions d'années sous un climat différent », a présenté Jean-François Héry, responsables des carrières AGS.

« AGS, une entreprise d'extraction préoccupée aussi par la protection de l'environnement » et le site réhabilité de Touvérac, qui allait clore une étonnante matinée, était l'exemple d'anciennes zones d'extraction qui ont trouvé une nouvelle vocation.

Charente : un plan social chez AGS, implanté à Oriolles
(*Sud Ouest*, 18 avril 2014)

[...] La suppression de 57 postes est envisagée dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) soumis à négociations avec les syndicats deux mois durant. 11 autres postes seraient créés, ramenant le nombre de licenciements à 46.

Par ailleurs, 10 transferts de contrats entre AGS et un sous-traitant sont prévus. 160 personnes travaillent sur le site de Clérac, une petite vingtaine officiant sur la succursale d'Oriolles, où est produite la chamotte.

« La remise en cause du site d'Oriolles n'est pas d'actualité, précise Patrice Pasquet, délégué CFDT, mais le site tournerait à 30-40 % de ses capacités de production. » Déjà, en 2009, un plan social avait conduit à la suppression d'une quarantaine de postes sur les deux sites charentais.
